



## Section de la Haute Marne

Chaumont le 30 juin 2009

Madame la Députée, Monsieur le Député,

L'assemblée nationale examinera le projet de loi relatif à la mobilité des fonctionnaires les 2, 3 et 6 juillet 2009.

S'il est adopté en l'état, ce projet de loi permettra :

\* de licencier les fonctionnaires (article 7). Lorsque l'emploi est supprimé ou susceptible de l'être, le fonctionnaire est mis dans une situation de réorientation professionnelle. Si la réorientation n'aboutit pas, il est mis en disponibilité d'office sans rémunération avant licenciement ! **Existe-il un fonctionnaire qui n'a pas connu de restructuration récemment ? Pas à la Direction Générale des Finances Publiques en tout cas.**

\*le cumul d'emplois dans les 3 versants de la Fonction publique (article 8). CRS le matin, infirmier l'après midi.

\*le recours à l'intérim (article 10).

Ce projet de loi est une attaque gravissime au statut de la fonction publique qui fera au moins 2 perdants:

**\*Les usagers au sens large qui bénéficieront d'un service rendu de moindre qualité du fait d'un niveau de qualification moindre des agents.**

**\*Les fonctionnaires, eux-mêmes, qui perdront leur garantie d'emploi.**

Concernant plus spécifiquement la Direction Générale des Finances Publiques, cette baisse de qualité du service rendu se fera également sentir au niveau des élus locaux. Le conseil en matière de gestion publique ne sera probablement plus au niveau escompté.

A la veille de la discussion devant l'assemblée nationale, je souhaiterais connaître la position que vous entendez adopter au cours des débats. En effet, il me paraît utile que les fonctionnaires haut-marnais connaissent la position de leurs élus sur un texte qui impactera, de manière significative, leur avenir professionnel.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Madame la députée, Monsieur le député, l'expression de ma considération distinguée.

La secrétaire départementale  
Rachel SUGNEAU